POUR UN 4e COLLÈGE À CHOISY-LE-ROI

De plus en plus attractive, notre ville se développe et doit faire face à une demande grandissante de places dans ses établissements scolaires, du premier comme du second degré.

La construction d'un 4e collège, implanté au quartier des Gondoles, est une nécessité pour continuer d'accueillir des élèves du quartier et alléger ainsi les effectifs croissants du collège J. Vallès. Le Conseil départemental en a la responsabilité.

En partenariat, les services de la ville et du département ont recherché un site d'implantation adapté et de qualité pour accueillir ce nouvel établissement scolaire au quartier des Gondoles. Cette démarche qui a débuté en 2013, a conduit à étudier différentes hypothèses pour trouver la solution optimale.

Les besoins en termes d'emprise au sol sur un foncier public, les exigences de sécurité, d'accessibilité pour les futurs collégiens et l'atout de proximité d'équipements sportifs, ont conduit à sélectionner, pour accueillir ce 4e collège, le site de l'actuel centre de loisirs de la Calypso. Si je peux comprendre l'attachement de certains à cet ancien équipement, il convient aussi de reconnaître que celui-ci était devenu trop petit et inadapté. Les centres de loisirs de la Prairie et des Gondoles à proximité, feront l'objet d'importants travaux de modernisation et de réaménagement, prévus en 2019 et 2020. Ils pourront donc accueillir plus d'enfants.

Une réunion publique a été organisée le 11 décembre dernier afin de présenter les contours du projet de collège et comme je le souhaite pour chaque projet dans la ville, plusieurs phases de concertation restent à mener.

Comme vous pourrez le constater dans ce document, ce projet présente de nombreux avantages et démontre une nouvelle fois notre ambition pour le quartier des Gondoles et pour la Ville à travers sa politique publique d'Éducation.

Didier Guillaume
Maire de Choisy-le-Roi
Vice-président
du Conseil départemental
du Val-de-Marne

VILLE DE CHOISY-LE-ROI

LE CHOIX D'UN SITE DE QUALITÉ

Dans tout projet de construction de collège par le Conseil départemental, les villes lui transfèrent la propriété d'un terrain

Actuellement, il y a 3 collèges à Choisy-le-Roi : Jules Vallès, Gondoles Nord ; Henri Matisse, centre Sud et Emile Zola, centre Nord. Les Gondoles Sud, seul quartier de la ville dénué de collège, est donc le plus opportun pour en accueillir un. Rappelons que les sectorisations des collèges ne correspondent pas forcément aux limites des communes, aussi ce nouvel établissement accueillera une petite proportion d'enfants de Villeneuve-Triage, au même titre que des collèges situés à Thiais ou Vitry-sur-Seine accueillent des Choisyen·ne·s.

Cette logique de développer une offre de services publics à l'échelle intercommunale intègre aussi dans le projet Triage la construction d'une crèche qui sera accessible aux Choisyen·ne·s.

- Collèges existants à Choisy
- 4e collège
- Collèges en dehors de Choisy

(sectorisation intercommunale)

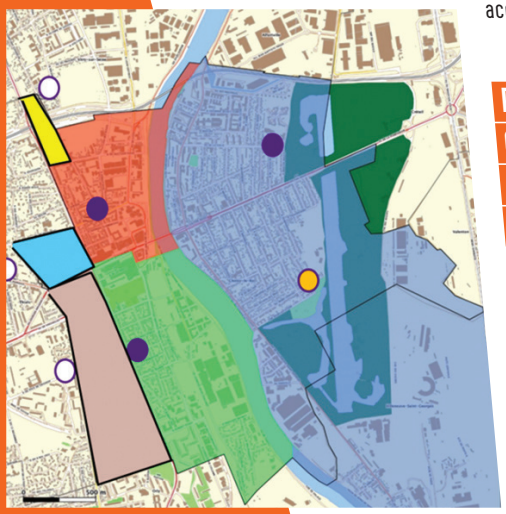

Plusieurs sites ont été étudiés sur les Gondoles Sud, conduisant la Ville à choisir le site de l'actuel centre de loisirs Calypso.

La construction d'un tel équipement sur le Parc Inter-départemental (dont le périmètre couvre la ferme des Gondoles et la zone naturelle sauvage descendant jusqu'à l'avenue de Villeneuve-Saint-Georges) n'est pas autorisée car c'est une zone protégée et à préserver comme telle. C'est un poumon vert important pour notre qualité de vie et la municipalité est très attachée à préserver ces zones de biodiversité.

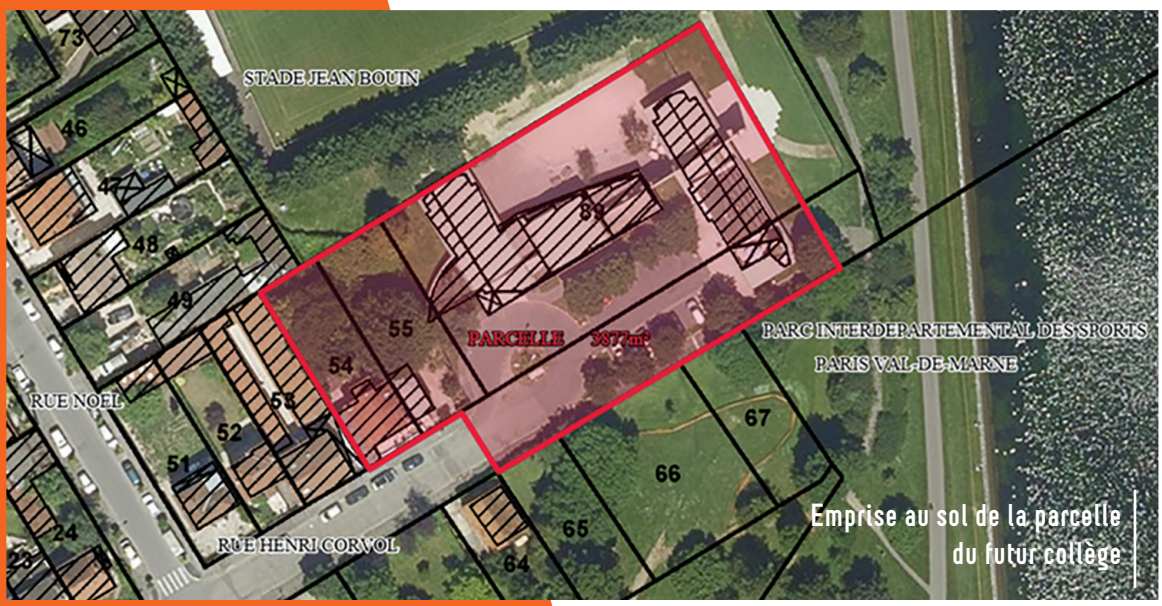

Emprise au sol de la parcelle du futur collège

[1] le site du centre de loisirs la Calypso offre un cadre idéal pour les futurs collégiens.

[2] Le bus 182 passe à proximité et sa fréquence sera réétudiée.

[3] Le chemin d'exploitation permettra un accès piéton aisé en complément de la rue Corvol.

Le site de la Calypso est à proximité immédiate des terrains de sports et du parc interdépartemental.
Il bénéficie d'un cadre naturel de grande qualité. Le cahier des charges donné aux concepteurs du futur équipement leur demandera de tirer profit de cette particularité.

Les répercussions sur la circulation dans le quartier seront limitées car la très grande majorité des collégien·ne·s effectuent les trajets seuls, à pied, à vélo ou en bus, contrairement aux élèves d'écoles primaires plus souvent emmenés en voiture par leurs parents.
Cet emplacement permettra des déplacements aisés et sûrs pour les élèves habitant les Gondoles Sud. Le bus 182 passe à proximité, avenue de Villeneuve-Saint-Georges, et sa fréquence sera réétudiée, avec les autorités organisatrices de transport, pour être augmentée et en adéquation avec les horaires d'entrée et de sorties des collégien·ne·s. Le réaménagement de la rue Corvol, étudié en 2018 avec les habitant·e·s dans le cadre du schéma de mobilités, se fera après les travaux du collège. Les réflexions intégreront le chemin d'exploitation. Enfin le projet comprend environ 40 places de stationnement pour le personnel du collège.

Notons que cette construction va modifier les conditions d'accès au Parc Interdépartemental au bout de la rue. Des réflexions seront conduites pour déplacer cet accès à proximité.

Une évolution nécessaire des centres de loisirs

Une compensation financière de 3 millions d'euros sera versée par le Conseil départemental à la Ville. Elle permettra de reconstituer l'offre et la qualité d'accueil des enfants, prenant en compte l'évolution des effectifs jusqu'à 2030.
Sur le site de la Prairie, en plus de centres déjà existants, un nouveau centre de loisirs élémentaire de 175 places va être construit (contre les 100 places actuelles de la Calypso) ainsi qu'un restaurant pour l'ensemble des enfants. Le restaurant servira également de salle de convivialité à disposition du public, permettant de répondre à une demande importante. Les équipements existants, centres élémentaire et maternel, seront aussi rénovés. Ainsi les centres de loisirs de la Prairie (1 maternel et 2 élémentaires) accueilleront l'ensemble des enfants habitant les quartiers situés rive gauche de la Seine, limitant les transports.

Dans le centre de loisirs des Gondoles, le restaurant va être agrandi et modernisé, les salles d'activités rénovées.
Ces projets menés par la Ville ont été travaillés par les architectes en étroite collaboration avec les responsables des centres de loisirs. Ils seront présentés aux habitants dans le cadre du dispositif Un Projet Dans Mon Quartier.

Les centres de loisirs des Gondoles et de la Prairie vont être agrandis et rénovés

Le futur collège en détail

Capacité d'accueil de 28 divisions, environ 750 élèves.

- Surface du projet : 5 500 m²
- Intégration d'un nouveau gymnase dans l'établissement qui pourra être ouvert à d'autres utilisateurs.
- Stationnement sous-terrain d'une quarantaine de places.

Montant prévisionnel du projet

Environ 27,6 millions d'€, financé à 100% par le Conseil départemental du Val-de-Marne.

Calendrier prévisionnel

- 2019 - 2020 : Mise en place du comité de suivi du projet (pilotage Ville).
- Année scolaire 2020 – 2021 : Travail sur la nouvelle sectorisation.
- Printemps 2020 : Information sur le projet.
- Automne 2020 : 1er comité de suivi des travaux (pilotage Département).
- Janvier 2021 : Démarrage des travaux.
- Septembre 2022 : Livraison du collège.

Un projet a haute qualité environnementale

Dans le programme de conception du 4e collège sont inscrits :

La certification HQE Bâtiment Durable

Elle comprend 4 engagements :

- Qualité de vie (qualité du bâti vis-à-vis de ses futurs utilisateurs).
- Respect de l'environnement : consommations énergétiques, consommation d'eau, émissions carbone, impact sur la faune et la flore...
- Performance économique : maîtrise des coûts et charges du bâtiment.
- Management responsable : impliquer l'ensemble des partenaires du projet dans des objectifs de performance maîtrisés.

Le Label Passivhaus

C'est un des labels « *sobriété énergétique* » les plus ambitieux à l'échelle internationale :

- Réduction drastique des besoins : chauffage, refroidissement, éclairage, eau chaude sanitaire.
- Réduction des consommations des équipements.

Un travail sera mené sur la qualité de l'enveloppe thermique : forte isolation des parois opaques et vitrées, absence de ponts thermiques, étanchéité à l'air.

La gestion des eaux pluviales à la parcelle

Afin d'éviter la saturation des réseaux d'assainissement et favoriser le cycle naturel des eaux, les eaux pluviales sont infiltrées dans le sol plutôt que dirigées vers les réseaux.

Instances d'échange et d'information

Deux instances seront mises en place dans le cadre de cette opération :

- **Le comité de suivi du projet, piloté par la Ville,** permettra d'échanger sur les aspects liés aux aménagements de l'espace public induits par le projet (sécurisation de voiries, nouveaux accès au parc interdépartemental et aux équipements sportifs existants ou créés...). Il permettra par ailleurs d'informer les participant·e·s sur l'avancement des travaux. Il impliquera des habitant·e·s de la ville, des parents d'élèves, des riverain·e·s voire des collégien·ne·s. Les impacts sur la circulation, les déplacements des collégien·ne·s et les accès au collège sont déjà intégrés au travail sur les mobilités dans le quartier des Gondoles.
- **Le comité de suivi des travaux, piloté par le Département,** a pour objectif premier de minimiser les nuisances du chantier et d'informer les riverain·e·s sur l'avancement de l'opération. Il impliquera les riverain·e·s du quartier, les entreprises qui réaliseront les travaux, les services concernés du Département et de la Ville.

Il s'agit d'une structure systématiquement mise en place par le Département dans le cadre de ses opérations de construction de collèges.

Contact pour plus d'information :
courrier@choisyleroi.fr

Service communication - Mai 2019